



First Session  
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

**Social Affairs,  
Science  
and Technology**

*Chair:*

The Honourable MICHAEL KIRBY

---

Thursday, September 22, 2005 (in camera)  
Wednesday, September 28, 2005  
Thursday, September 29, 2005

---

**Issue No. 29**

**First and second (final) meetings on:**

Bill S-40, An Act to amend the Hazardous  
Materials Information Review Act

---

**INCLUDING:**

**THE FOURTEENTH REPORT**  
(Bill S-40, An Act to amend the Hazardous  
Materials Information Review Act)

---

**APPEARING:**

The Honourable Robert Thibault, P.C., M.P.,  
Parliamentary Secretary to the Minister of Health

---

**WITNESSES:**

*(See back cover)*

Première session de la  
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**Affaires sociales,  
des sciences  
et de la technologie**

*Président :*

L'honorable MICHAEL KIRBY

---

Le jeudi 22 septembre 2005 (à huis clos)  
Le mercredi 28 septembre 2005  
Le jeudi 29 septembre 2005

---

**Fascicule n° 29**

**Première et deuxième (dernière) réunions concernant :**

Le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle  
des renseignements relatifs aux matières dangereuses

---

**Y COMPRIS :**

**LE QUATORZIÈME RAPPORT**  
(Le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle  
des renseignements relatifs aux matières dangereuses)

---

**COMPARAÎT :**

L'honorable Robert Thibault, C.P., député, secrétaire  
parlementaire du ministre de la Santé

---

**TÉMOINS :**

*(Voir à l'endos)*

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE  
AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Wilbert J. Keon, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Callbeck Cochrane Cook Cordy Fairbairn, P.C.	Gill Johnson * Kinsella (or Stratton) Pépin Segal Trenholme Counsell
--	--

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to the rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Robichaud, P.C. was substituted for that of the Honourable Senator Cook (*September 27, 2005*).

The name of the Honourable Senator Segal was substituted for that of the Honourable Senator LeBreton (*September 29, 2005*).

The name of the Honourable Senator Cook was substituted for that of the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*September 29, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES  
ET DE LA TECHNOLOGIE

*Président* : L'honorable Michael Kirby

*Vice-président* : L'honorable Wilbert J. Keon

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Callbeck Cochrane Cook Cordy Fairbairn, C.P.	Gill Johnson * Kinsella (ou Stratton) Pépin Segal Trenholme Counsell
--	--

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Robichaud, C.P. est substitué à celui de l'honorable sénateur Cook (*le 27 septembre 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Segal est substitué à celui de l'honorable sénateur LeBreton (*le 29 septembre 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Cook est substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 29 septembre 2005*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 30, 2005:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., for the second reading of Bill, S40, An Act to amend the Hazardous Materials Information Review Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The questions being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 30 juin 2005 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyée par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Thursday, September 22, 2005  
(52)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met in camera at 9:05 a.m., this day, in room 705 Victoria Building, the Honourable Michael Kirby, Chair, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cochrane, Cook, Cordy, Gill, Kirby and Pépin (6).

*In attendance:* From the Library of Parliament Research Branch: Howard Chodos, Analyst, Political and Social Affairs Division and Tim Riordan, Analyst, Political and Social Affairs Division.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, October 7, 2004, the committee continued its examination on the state of the health care system in Canada, in particular issues concerning mental health and mental illness. (See *Issue No. 1, Wednesday, October 20, 2004, for the full text of the Order of Reference.*)

Pursuant to rule 92(2)(f) of the *Rules of the Senate*, the committee met in camera for the consideration of a draft report.

It was agreed that staff be permitted to stay.

At 10:15 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, September 28, 2005  
(53)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 4:12 p.m., this day, in room 705 Victoria Building, the Honourable Wilbert J. Keon, Deputy Chair, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Callbeck, Gill, Keon, Pépin, Robichaud, P.C. and Trenholme Counsell (6).

*Other senator present:* The Honourable Senator Cowan (1).

*In attendance:* From the Library of Parliament Research Branch: Sonya Norris, Research Officer, Science and Technology Division and Kristen Douglas, Research Officer, Law and Government Division.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, June 30, 2005, the committee began its examination of Bill S-40, to amend the Hazardous Materials Information Review Act.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le jeudi 22 septembre 2005  
(52)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 9 h 5, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael Kirby (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cochrane, Cook, Cordy, Gill, Kirby et Pépin (6).

*Également présents :* De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Howard Chodos et Tim Riordan, analystes, Division des affaires politiques et sociales.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 7 octobre 2004, le comité poursuit son examen de l'état du système de soins de santé au Canada, et plus particulièrement des questions relatives à la santé mentale et à la maladie mentale. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 du mercredi 20 octobre 2004.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)f du *Règlement du Sénat*, le comité se réunit à huis clos pour examiner un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel à rester.

À 10 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 28 septembre 2005  
(53)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 12, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wilbert J. Keon (*vice-président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Callbeck, Gill, Keon, Pépin, Robichaud, C.P., et Trenholme Counsell (6).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Cowan (1).

*Également présents :* De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Sonya Norris, attachée de recherche, Division des sciences et de la technologie, et Kristen Douglas, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 juin 2005, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

*APPEARING:*

The Honourable Robert Thibault, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Health.

*WITNESSES:**Hazardous Materials Information Review Commission:*

Weldon Newton, President and CEO.

Sharon Watts, Vice-President, Corporate Services and Adjudication.

*Canadian Chemical Producers' Association:*

Gordon E. Lloyd, Vice-President, Technical Affairs.

*Hazardous Materials Information Review Commission:*

Yves Brissette, Chair, Council of Governnors.

*Human Resources and Skills Development Canada:*

Gerry Blanchard, Special Advisor to the Assistant Deputy Minister, Labour.

*Canadian Labour Congress:*

Bill Chedore, Coordinator, Health, Safety and Environment.

The Honourable Robert Thibault made a statement. Weldon Newton made a statement.

Together the witnesses, with Sharon Watts, answered questions.

At 5:00 p.m., the committee suspended its sitting.

At 5:05 p.m., the committee resumed its sitting.

Yves Brissette made a statement. Together, the witnesses answered questions.

At 5:24 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, September 29, 2005  
(54)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 11:02 p.m., this day, in room 705 Victoria Building, the Honourable Wilbert J. Keon, Deputy Chair, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cordy, Gill, Keon, Pépin, Robichaud, P.C. and Trenholme Counsell (6).

*COMPARAÎT :*

L'honorable Robert Thibault, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé.

*TÉMOINS :**Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :*

Weldon Newton, président et chef de la direction.

Sharon Watts, vice-présidente, Services ministériels et d'arbitrage.

*Association canadienne des fabricants de produits chimiques :*

Gordon E. Lloyd, vice-président, Affaires techniques.

*Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :*

Yves Brissette, président, Bureau de la direction.

*Ressources humaines et Développement des compétences Canada :*

Gerry Blanchard, conseiller spécial du sous-ministre adjoint, Travail.

*Congrès du travail du Canada :*

Bill Chedore, coordonnateur, Service de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

L'honorable Robert Thibault et Weldon Newton font une déclaration.

Les témoins, de concert avec Sharon Watts, répondent aux questions.

À 17 heures, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 5, le comité reprend ses travaux.

Yves Brissette fait une déclaration. Ensemble, les témoins répondent aux questions.

À 17 h 24, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 29 septembre 2005  
(54)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 2, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Wilbert J. Keon (*vice-président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cordy, Gill, Keon, Pépin, Robichaud, C.P., et Trenholme Counsell (6).

*In attendance:* From the Library of Parliament Research Branch: Sonya Norris, Research Officer, Science and Technology Division and Kristen Douglas, Research Officer, Law and Government Division.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, June 30, 2005, the committee began its examination of Bill S-40, to amend the Hazardous Materials Information Review Act.

It was agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-40.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that Bill S-40 be adopted, without amendment, and that the Deputy Chair report it at the next sitting of the Senate.

At 11:05 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

*ATTEST:*

*Également présents :* De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Sonya Norris, attachée de recherche, Division des sciences et de la technologie, et Kristen Douglas, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 juin 2005, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-40.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu que le projet de loi S-40 soit adopté sans amendement, et que le vice-président en fasse rapport à la prochaine séance du Sénat.

À 11 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Josée Thérien

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, September 29, 2005

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

**FOURTEENTH REPORT**

Your Committee, to which was referred Bill S-40, An Act to amend the Hazardous Materials Information Review Act has, in obedience to the Order of Reference of Thursday, June 30, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 29 septembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

**QUATORZIÈME RAPPORT**

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 30 juin 2005, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*Le vice-président,*

**WILBERT J. KEON**

*Deputy Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, September 28, 2005

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill S-40, to amend the Hazardous Materials Information Review Act, met this day at 4:12 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Wilbert J. Keon** (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chairman:** Honourable senators, we have quorum, so we will proceed. We will hear from witnesses today and have discussion of the bill. Clause-by-clause study will take place tomorrow.

I wish to welcome all the witnesses who will appear before us this evening, especially the Honourable Robert Thibault.

**The Honourable Robert Thibault, Parliamentary Secretary to the Minister of Health:** Honourable senators, thank you for the opportunity to take part in your deliberations on Bill S-40.

The legislation before you is the final step in the renewal program that began in 1998. It has been a long process. Indeed, during the debate at second reading, Senator Ethel Cochrane asked that your committee look into the length of time it took to bring these amendments forward.

[*Translation*]

There is no simple explanation for the delay. Over the three years since the amendments were recommended to the Minister of Health, there have been various interruptions, including the appointment of a new ministers of health and an intervening general election.

As I am sure honourable senators will recognize, those in government responsible for the health of Canadians are continually faced with complex issues with far-reaching consequences, which sometimes leaves little time to focus on matters of a less urgent nature.

[*English*]

At about the same time, cabinet utilized a process to speed up our regulatory process, which might have had an adverse affect. It is possible that time spent on waiting for the commission's report might have affected the process. I cannot be certain, but I know that the change of ministers and the election also affected the outcome.

As a parliamentarian, I am often frustrated; as I am sure, all of you are, with the amount of time taken for consultations. Whenever I can, I raise the point that the word "consultation" seems to have morphed into "consensus." When we consult, we

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 28 septembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, se réunit aujourd'hui, à 16 h 12, pour examiner ce projet de loi.

**Le sénateur Wilbert J. Keon** (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le vice-président :** Honorables sénateurs, je vois qu'il y a le quorum; nous allons donc commencer. Aujourd'hui, nous entendrons des témoins et discuterons du projet de loi. L'examen article par article se fera demain.

Je souhaite la bienvenue à tous les témoins qui prendront la parole ce soir, et plus particulièrement à l'honorable Robert Thibault.

**L'honorable Robert Thibault, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé :** Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à vos délibérations portant sur le projet de loi S-40.

Le texte législatif que vous avez devant les yeux est la dernière étape d'un programme de renouveau amorcé par le Conseil en 1998. Ce fut un long processus. De fait, durant le débat en deuxième lecture, le sénateur Ethel Cochrane a demandé que votre comité se penche sur le temps qu'il a fallu pour proposer ces amendements.

[*Français*]

Il n'y a pas de raisons simples pour expliquer ce retard. Au cours des trois dernières depuis que les amendements ont été recommandés à la ministre de la Santé, divers éléments sont venus interrompre le processus, notamment la nomination d'un nouveau ministre de la Santé et le déclenchement d'une élection générale.

Je suis convaincu que vous reconnaîtrez que les fonctionnaires et les parlementaires responsables de la santé des Canadiens et Canadiennes sont continuellement confrontés à des questions complexes dont les conséquences ont une portée considérable, ce qui laisse parfois peu de temps pour aborder des sujets en apparence moins urgents.

[*Traduction*]

À peu près au même moment, le Cabinet a recouru à un mécanisme permettant d'accélérer notre processus réglementaire, ce qui a probablement eu un effet pervers. Le temps passé à attendre le rapport du Conseil a peut-être nui au processus. Je ne peux pas en être certain, mais je crois que le changement de ministres et les élections ont aussi influencé les résultats.

En tant que parlementaire, je suis souvent découragé, comme vous l'êtes sûrement tous, par la longueur des consultations. Chaque fois que je le peux, je fais remarquer que les « consultations » semblent s'être transformées en « consensus ».

may not always reach consensus. The goal is to hear Canadians in order to formulate responsible policy for the benefit of all Canadians. I do not know whether that has been the case with this or not, but we have seen previous consultations going on for five years or more on matters that could be dealt with more expeditiously.

[*Translation*]

I can assure you, however, that once the current minister, the Honourable Ujjal Dosanjh, was briefed on the issue, he made the passage of this legislation a priority, and we have moved through the various processes necessary to ready the legislation for Parliament without delay.

[*English*]

Senator Cochrane also had a question about the level of provincial involvement in the development of the amendments and the level of their support. Minister Dosanjh and I are satisfied that the provinces participated in the whole renewal process and that they support the amendments. However, I am sure that you will want to raise this question with the representatives of the commission's council of governors who will follow us as witnesses. Provincial and territorial governments are fully represented on the council.

I emphasize that Minister Dosanjh is in full support of the initiative and that he is very appreciative of the Senate's expert handling of this bill. I wish to thank Senator Cowan, as I understand that this is the first bill he has sponsored in the Senate. He is a welcome addition to the Senate; he is a fellow Nova Scotian.

Since the Hazardous Materials Information Review Commission is not an institution with high visibility, I have asked Mr. Newton to provide an overview of the responsibilities of the commission, the genesis of the renewal program and the rationale behind the amendments to the act included in Bill S-40. After Mr. Newton's brief introduction, we will be happy to answer your questions.

**Mr. Weldon Newton, President and CEO, Hazardous Materials Information Review Commission:** Thank you, Mr. Chairman. I also would like to thank Senator Cowan for sponsoring our bill.

In 1987, the Hazardous Materials Information Review Commission, HMIRC, was created as part of the Workplace Hazardous Materials Information System. WHMIS fits within the overall constellation of the activities that ensures that employees using or exposed to hazardous materials have health and safety information about the hazard of the products used in the workplace. The Workplace Hazardous Materials Information System is, in essence, a hazards communication system. It is required by the federal, provincial and territorial governments.

Lorsque nous entreprenons des consultations, nous n'arrivons pas nécessairement à un consensus. Le but, c'est d'entendre les Canadiens pour ensuite élaborer des politiques responsables qui profiteront à l'ensemble de la population. Je ne sais pas si cela a été le cas ici, mais, dans le passé, nous avons vu des consultations se prolonger pendant cinq ans, voire plus, pour des questions qui auraient pu se régler plus rapidement.

[*Français*]

Cependant je peux vous assurer qu'une fois que le ministre actuel, l'honorable Ujjal Dosanjh, a été informé sur le sujet, il a fait de ce texte législatif une priorité et nous avons franchi sans tarder les divers processus nécessaires pour rédiger le projet de loi et le présenter au Parlement.

[*Traduction*]

Le sénateur Cochrane a également posé une question concernant le niveau d'implication des provinces dans la rédaction des amendements et la portée de leur soutien. Le ministre Dosanjh et moi-même sommes convaincus que les provinces ont participé pleinement à l'ensemble du processus de renouvellement et qu'elles appuient les amendements. Cependant, je suis persuadé que vous voudrez soulever cette question auprès des représentants du Bureau de direction du Conseil qui témoigneront après nous. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tous représentés au sein du Bureau de direction.

Je tiens à réitérer le fait que le ministre Dosanjh appuie pleinement l'initiative et qu'il apprécie le traitement accéléré du projet de loi par le Sénat. Je tiens à remercier le sénateur Cowan parce que je crois que c'est le premier projet de loi qu'il parraine au Sénat. Il est une bonne recrue pour le Sénat, et c'est un Néo-écossais.

Puisque le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses n'est pas une institution jouissant d'une grande visibilité, j'ai demandé à M. Newton de vous donner un aperçu des responsabilités du Conseil, de la genèse du programme de renouvellement et de la raison d'être des amendements du projet de loi S-40. Après la brève présentation de M. Newton, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

**M. Weldon Newton, président et chef de la direction, Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :** Merci, monsieur le vice-président. J'aimerais moi aussi remercier le sénateur Cowan d'avoir parrainé ce projet de loi.

En 1987, on a créé le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, ou CCRMD, dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Le SIMDUT s'inscrit dans un ensemble de mesures qui ont pour but de s'assurer que les employés utilisant des matières dangereuses ou y étant exposés possèdent les renseignements relatifs à la santé et à la sécurité sur les produits dangereux utilisés dans leur milieu de travail. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est, en fait, un système de communication des renseignements sur les matières dangereuses. Il est requis par les lois fédérale, provinciales et territoriales pertinentes.

It requires product labels and safety documentation to include identification of the hazardous ingredients in a product; the specific hazards posed by the product; the precautions to be taken when handling a product; and the first aid measures to be applied in the event of exposure to the product. The basic rule of WHMIS is that the product safety documentation must include full information on the chemical identity and concentration of all hazardous ingredients in a product.

There is one exception to that full disclosure: Full disclosure does not have to take place if it betrays or reveals a trade secret that can result in economic loss to the claimant or an economic gain to the claimant's competitors.

This is at the heart of the Hazardous Materials Information Review Commission, which is an independent, quasi-judicial agency that operates under the Hazardous Material Information Review Act. It is responsible for making trade secret determinations and reviewing safety documentation for regulatory compliance in all situations where hazardous material is a trade secret. Our statutory mandate is incorporated by reference into provincial and territorial legislation.

The commission receives claims for trade secret protection. We review the health and safety documentation of those products; we issue compliance orders and provide appeal mechanisms under federal, provincial and territorial legislation; one commission for all those jurisdictions.

When we receive a claim, we have to determine whether disclosure would have economic consequences to that claimant. We perform a scientific analysis to ensure that the health and safety information supplied to employers and workers accurately and completely describes the hazards of the product and its ingredients.

There is an appeals process, where the claimant or any affected party may challenge the commission's decision. This could be a worker representative; it could be a union or competitor claimant.

I would like to return now to the first part of the mandate, which is the trade secret protection. Claimants are currently required to document the measures they have taken to keep the trade secret information confidential. Further, they must document the amount of economic loss they would suffer or the economic advantage their competitors would gain if the information became public.

The document in support of the non-disclosure of the agreement is reviewed by the commission and a decision is made whether it meets the regulatory requirements to protect the disclosure of the trade secret.

If the trade secret regulatory criteria are satisfied, the commission issues a number that replaces the trade secret information on the safety documentation. This permits the product to be marketed. If the trade secret claim is not upheld,

Le SIMDUT stipule que les étiquettes et les documents concernant la sécurité des produits identifient les ingrédients dangereux du produit, les dangers spécifiques qu'il pose, les précautions à prendre lors de sa manipulation et les premiers soins à dispenser en cas d'exposition. La règle fondamentale du SIMDUT exige que la documentation concernant la sécurité inclue tous les renseignements sur l'identité chimique d'un produit et la concentration de tous les ingrédients dangereux que celui-ci contient.

Il y a cependant une exception à la règle : lorsque la divulgation complète signifierait le dévoilement d'un secret commercial qui pourrait entraîner une perte économique pour le demandeur ou un gain économique pour ses concurrents.

C'est au cœur des préoccupations du Conseil du contrôle de renseignements relatifs aux matières dangereuses, un organisme quasi-judiciaire indépendant fonctionnant en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Le Conseil est chargé d'examiner les documents concernant la sécurité dans toutes les situations où une matière dangereuse constitue un secret commercial. Son mandat législatif a été adopté par renvoi dans les lois provinciales et territoriales.

De fait, le Conseil reçoit les demandes de protection de secrets commerciaux, examine les documents touchant la santé et la sécurité, émet des ordres de conformité et prévoit des mécanismes d'appel relevant à la fois du fédéral et des provinces et territoires.

Lorsque nous recevons une demande, nous devons déterminer si la divulgation des renseignements pourrait avoir des conséquences économiques pour le demandeur. Il faut effectuer une analyse scientifique pour s'assurer que les renseignements fournis aux employeurs et aux travailleurs en matière de santé et de sécurité décrivent exactement et intégralement les dangers du produit et de ses ingrédients.

De plus, une procédure d'appel s'enclenche lorsque le demandeur ou une partie intéressée — par exemple un représentant des travailleurs, un syndicat ou un compétiteur — conteste une décision du Conseil.

J'aimerais maintenant parler du premier volet de notre mandat, la protection des secrets commerciaux. Les demandeurs doivent, à l'heure actuelle, déposer des documents indiquant les mesures qu'ils ont prises pour maintenir le caractère confidentiel des renseignements qui constituent un secret commercial. Ils doivent aussi fournir des documents mentionnant le montant de la perte économique qu'ils subiraient ou de l'avantage économique que leurs concurrents en tireraient si l'information devenait publique.

Le Conseil examine la documentation jointe à la demande, à l'effet que les renseignements spécifiés constituent un secret commercial, et une décision est prise quant au respect des critères réglementaires.

Si la demande satisfait aux exigences réglementaires du secret commercial, le Conseil émet un numéro, qui se retrouvera sur la documentation concernant la sécurité et remplacera l'information relative au secret commercial. Cela permet de commercialiser le

then the ingredient or ingredients must be disclosed or the product is not sold in Canada. Based on filings for the year 2004, the trade secret mechanism protected secrets in the order of \$350 million to \$400 million.

The second part of our mandate is the scientific review of health and safety information provided by the claimant on the documentation and supplied to employers and workers using a product. This is a very important exercise because employers and workers do not have access to the information protected as a trade secret. Basically, one could say they do not know what they are working with in terms of the scientific ingredients.

Once the commission completes its analysis, it communicates its decision to the claimant and publishes its decision in the *Canada Gazette*. When the decision that the safety documentation is not in compliance, the claimant must make necessary corrections and provide the commission with a copy of the corrected documentation or, alternatively, appeal our compliance order or stop selling the product.

This brings me to the third part of the commission's mandate, the appeals process. Affected parties can file appeals and when they launch these appeals, independent boards with representation from government, labour and industry hear them.

A council of governors oversees the commission and its three-part mandate. Representatives of that council will be here today. On this council of 17 members, there are representatives from organized labour, industry, the territories, and the provincial and federal governments.

The council has a statutory mandate; it is a creature of statute mentioned in our statute. The mandate of the council is to make recommendations to the Minister of Health on the procedure for reviewing claims, appeal procedures and fee amendments.

The commission is undergoing a renewal and throughout this renewal process, the council of governors has been vigilant in carrying out its statutory responsibilities. In 2002, the commission staff and the council of governors formally and unanimously recommended to the Honourable Anne McLellan the completion of the renewal system through the implementation of the amendments in Bill S-40.

Each proposed amendment set out in Bill S-40 relates to an element of the mandate of the commission.

The first amendment relates to whether a trade secret claim is valid. In lieu of detailed documentation, this amendment permits claimants to declare that the information for which they are seeking an exemption from disclosure is a valid trade secret. They will not provide the documentation but will have to keep the supporting documentation and provide it to the commission on

produit. Par contre, si la demande concernant le secret commercial est rejetée, on devra divulguer la nature des ingrédients ou bien vendre le produit ailleurs qu'au Canada. D'après les renseignements déposés par les demandeurs pour l'année 2004, ce mécanisme a permis de protéger des secrets commerciaux pour une valeur de 350 à 400 millions de dollars.

Le deuxième volet de notre mandat est l'examen scientifique des renseignements en matière de santé et de sécurité que le demandeur inclut dans la documentation à fournir aux employeurs et aux travailleurs utilisant le produit. Ceci est très important parce que les employeurs et les travailleurs n'ont pas accès aux renseignements protégés qui constituent un secret commercial. En fait, on pourrait dire qu'ils ne connaissent pas les ingrédients des produits avec lesquels ils travaillent.

Une fois que le Conseil a achevé son analyse, il communique aux demandeurs sa décision et la publie dans la *Gazette du Canada*. Lorsque la décision stipule que la documentation en matière de sécurité n'est pas conforme, le demandeur doit apporter les correctifs nécessaires et fournir au Conseil un exemplaire de la documentation corrigée; sinon, il peut en appeler de la décision ou cesser de vendre le produit.

Ceci nous amène au troisième volet du mandat du Conseil, la procédure d'appel. Les parties concernées peuvent en appeler des décisions du Conseil, et ces appels sont entendus par des commissions indépendantes au sein desquelles sont représentés les gouvernements, les travailleurs et l'industrie.

Les activités que le Conseil exerce pour remplir les trois volets de son mandat sont surveillées par le Bureau de direction, dont des représentants viendront témoigner devant ce comité aujourd'hui. Parmi les 17 membres de ce Bureau, on compte des représentants des travailleurs syndiqués, de l'industrie et de chaque gouvernement provincial et territorial, ainsi que du gouvernement fédéral.

Le Bureau de direction a le mandat officiel, en vertu de la loi, de formuler des recommandations au ministre de la Santé sur les modalités d'examen des demandes, les procédures d'appel et les droits exigés.

Le Conseil fait l'objet d'une révision, et, avec son programme de renouveau, le Bureau de direction a fait preuve de vigilance dans l'exercice de ses responsabilités. En 2002, le Conseil et le Bureau de direction ont recommandé officiellement et unanimement à l'honorable Anne McLellan que le programme de renouveau soit parachevé par la mise en œuvre des amendements qui font l'objet du projet de loi S-40.

Chacun des amendements énoncés dans le projet de loi S-40 est relié à un volet du mandat du Conseil.

Le premier amendement se rapporte à la validité d'une demande de dérogation relative à un secret commercial. Il permettra aux demandeurs de déclarer que les renseignements à l'égard desquels ils présentent une demande de dérogation sont des secrets commerciaux valables, sans avoir à fournir de documents détaillés. La documentation devra cependant être

request. This amendment relieves claimants and the commission of the administrative burden of preparing and reviewing detailed documentation in support of a trade secret claim.

The commission has existed for 17 years and during that time, industry has shown itself to be conscientious in filing exemption claims, most of which have been valid. However, to maintain the integrity of the trade secret protection mechanism, we will introduce a validation scheme to detect false claims and the claimant will have to provide full documentation when an affected party challenges the claim.

These declarations relate only to the claim for exemption from disclosure of trade secret information. This proposed amendment does not influence the requirement to provide workers with health and safety information concerning hazardous products in their workplace. The declarations are solely on the economic analysis that has to be performed to protect the trade secret.

The second amendment will speed up the process of getting health and safety information into the hands of workers and employers. This amendment permits claimants to enter into undertakings with the HMIRC to correct inaccuracies in their safety documentation without the necessity of a compliance order. As the act stands, the commission must issue a correction order even if the claimant is fully prepared to make the necessary corrections voluntarily. The commission publishes the correction order in the *Canada Gazette*, but it is not binding until 75 days after publication.

Claimants feel that the publication of compliance orders in the *Canada Gazette* implies reluctance on their part to fulfill their responsibilities for workplace safety. Allowing corrections to be made without issuing the formal order of compliance will put the information in the workers' hands much earlier in the process and will ensure that correct and accurate information goes into the workplace much sooner than under the current process.

To ensure transparency, the *Canada Gazette* will publish the details of these undertakings, providing the opportunity for affected parties to appeal the terms of those undertakings. The affected parties are workers reps or competitors.

The third proposed amendment will permit the commission to respond to requests by appeal boards for clarification of the record. The current legislation does not allow the commission to provide such clarification.

The commission bases its decisions on complicated economic and scientific analyses and the appeal boards often need additional clarification. This proposed amendment will allow us to legally provide clarification and expedite the appeals process.

disponible et fournie sur demande au Conseil. Cet amendement soulage le demandeur et le Conseil du fardeau administratif consistant à préparer et à examiner des pièces justificatives.

Le Conseil existe depuis 17 ans et, au cours de ces années, l'industrie a présenté consciencieusement des demandes de dérogation, qui ont pratiquement toutes été jugées valables. En outre, pour assurer l'intégrité du système de protection des secrets commerciaux, un mécanisme de validation sera mis en place pour déceler les fausses demandes, et des documents complets seront exigés lorsque la demande sera contestée par une partie intéressée.

Cet amendement ne se rapporte qu'à la demande de dérogation à l'obligation de divulguer des renseignements constituant des secrets commerciaux. Il ne soustrait pas les demandeurs à l'exigence de fournir aux travailleurs les renseignements en matière de santé et de sécurité qui précisent les risques du produit auxquels ils seront exposés en milieu de travail. Il ne concerne que l'analyse économique qui doit être effectuée pour protéger les secrets commerciaux.

Le deuxième amendement permettra d'accélérer le processus d'obtention, par les travailleurs et les employeurs, des renseignements portant sur la santé et la sécurité. Les demandeurs pourront prendre des engagements à l'égard du Conseil en vue de corriger les inexactitudes relevées sur la documentation relative à la sécurité, sans qu'il soit nécessaire d'émettre d'ordre de conformité. Selon le libellé actuel de la loi, le Conseil doit émettre des ordres de correction, même si le demandeur est tout à fait disposé à apporter volontairement tous les correctifs qui s'imposent. Ces ordres sont publiés dans la *Gazette du Canada*, mais ne deviennent exécutoires que 75 jours après leur publication.

Les demandeurs estiment que la publication des ordres de conformité dans la *Gazette du Canada* laisse planer un doute quant à leur volonté d'assumer leurs responsabilités en matière de sécurité au travail. Autoriser que des correctifs soient apportés sans qu'il faille émettre d'ordres permettra aux travailleurs d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin beaucoup plus rapidement qu'en vertu du système actuel.

Pour assurer la transparence du processus, on publiera dans la *Gazette du Canada* les détails des engagements, et les parties concernées — les représentants des travailleurs ou les compétiteurs — pourront en appeler des conditions de ces engagements.

Le troisième amendement donnera la possibilité au Conseil de répondre aux demandes de clarification formulées par les commissions d'appel, ce qui n'est pas possible en vertu du texte législatif actuel.

Les décisions du Conseil reposent sur des analyses économiques et scientifiques complexes. Les commissions d'appel ressentent donc le besoin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires auprès du Conseil. Cet amendement nous permettra de leur en fournir; ce qui aura pour effet d'accélérer le processus.

We need these legislative amendments to complete the renewal program of the Hazardous Materials Information Review Commission. They will reduce the time required to review claims for trade secret exemption. They will speed up the correction of information that workers need and rely upon to handle hazardous materials safely, and they will expedite the appeals process.

**The Deputy Chairman:** Ms. Watts, do you have a presentation?

**Ms. Sharon Watts, Vice-President, Corporate Services and Adjudication, Hazardous Materials Information Review Commission:** No, but I will be happy to respond to questions.

**The Deputy Chairman:** Mr. Thibault, please expand on the provincial and territorial buy-in for these three major changes encompassed in the legislation.

**Mr. Thibault:** The minister is interested that such a proposal is agreed upon by all parties concerned — not only industry and the provinces but also the users of these products, whether consumer groups or unions.

We had full consultations and certainly, senators agree that they were lengthier than necessary. As explained by Mr. Newton, the council represents all these sectors or provinces. The minister would not want to proceed unless he was confident that there was a general buy-in by all the concerned parties.

All players must be confident that our system will protect trade secrets, encourage innovation to develop products, and provide security, protection and safety for Canadians who use these items in their homes or workplace. It would not be good to change the ground rules that provide protection without having the agreement of all players. That is why there was such a long and arduous process.

**The Deputy Chairman:** Mr. Newton, my question is about the seven-year gestation period for the legislation.

In your opinion, was it due to controversy, bureaucracy, or something else?

**Mr. Newton:** The areas of renewal fell into three areas: administrative reform, regulatory reform, and statutory changes.

From 1998 to 2002 when the statutory changes, which are before the committee today, were communicated to the then Minister of Health, we reached agreements in many areas and, in fact, changes were made. We accomplished this through the tripartite concept that included industry, labour and government.

The commission gained a reputation, whether deservedly, of not being a claimant-friendly commission that took the claimant's money without providing any services or trying to help the claimants to comply with the requirements.

Ces amendements législatifs sont nécessaires pour parachever le programme de renouvellement du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Ils réduiront le temps requis pour examiner les demandes de dérogation à l'obligation de divulguer des renseignements confidentiels constituant des secrets commerciaux. Ensuite, ils permettront d'accélérer la correction des renseignements dont les travailleurs ont besoin et sur lesquels ils se fondent pour manipuler les matières dangereuses en toute sécurité. Enfin, la procédure d'appel sera plus rapide.

**Le vice-président :** Madame Watts, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Mme Sharon Watts, directrice générale adjointe, Services ministériels et d'arbitrage, Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :** Non, mais je serai heureuse de répondre aux questions.

**Le vice-président :** Monsieur Thibault, veuillez nous parler plus abondamment de la réaction des provinces et des territoires à ces trois importants changements législatifs.

**M. Thibault :** Le ministre souhaite que la proposition convienne à tous les intéressés — non seulement à l'industrie et aux provinces, mais également aux utilisateurs des produits, que ce soit des groupes de consommateurs ou des syndicats.

Nous avons tenu des consultations complètes, et les sénateurs reconnaîtront que leur durée a été plus longue qu'il n'était nécessaire. Comme l'a expliqué M. Newton, le Bureau représente tous les secteurs ou provinces. Le ministre ne voudrait donc pas aller de l'avant sans avoir la certitude que tous les intéressés sont d'accord.

Il faut que tous les intervenants soient convaincus que notre système protégera les secrets commerciaux, qu'il encouragera l'innovation dans la mise au point de produits et qu'il offrira aux Canadiens qui utilisent ces produits à la maison ou au travail sécurité et protection. Il ne faudrait pas changer les règles de base qui assurent la protection sans l'accord de toutes les parties. C'est pourquoi le processus a été si long et difficile.

**Le vice-président :** Monsieur Newton, ma question concerne la période de gestation de cette loi qui a duré sept ans.

À votre avis, était-ce en raison de controverse, de bureaucratie ou d'autre chose?

**M. Newton :** On envisageait trois sortes de modifications : d'ordre administratif, réglementaire et législatif.

De 1998 à 2002, quand les changements d'ordre législatif à l'étude ont été communiqués au ministre de la Santé d'alors, nous sommes entendus sur de nombreux points et, en fait, des modifications ont été apportées. Nous avons réussi à le faire grâce au processus tripartite qui regroupait l'industrie, les syndicats et le gouvernement.

Le conseil a acquis la réputation, méritée ou non, de ne pas faire très bon accueil aux demandeurs, de prendre leur argent sans vraiment leur offrir de services ou tenter de les aider à se conformer aux exigences.

One of the elements that emerged from our consultation renewal was that we develop a client-services orientation. Since 2002, for each claim that we deal with and for every company that we regulate, we provide a claimant feedback questionnaire in which we ask whether the HMIRC was helpful or knowledgeable et cetera. Open to anyone's examination, we have a significant tombstone of information on our efforts to meet the expectations of the clients in the economic area.

The commission did not have any other mechanism between 1998 and 2002 to resolve disputes or complaints. We invested in dispute resolution or complaint management approaches. We made the process highly transparent so that we could bring claimants into compliance at a much earlier date.

In the past, the dispute would go to an appeal that could take up to three years. That process had to be complete before the safety documentation entered the workplace. We shifted the pendulum of dispute resolution away from appeals to the front end. Guided by our policies and overseen by our council, we became much more transparent.

We found one area where disputes would generate between the commission and its claimants. We would have our scientific advisors and they would have theirs, but neither would share, and so we would agree to disagree on virtually everything. They would determine our position scientifically when we issued an order of compliance; and they would have to appeal to get their case before the commission.

Our council was quite insistent that we should share our advice documents and scientific evidence with claimants and allow the scientists speak to each other. If this brings us into compliance much sooner in the process, then this is a logical way to proceed. We became much more transparent and willing to share the information that heretofore had been kept, to some extent, away from the claimants.

We invested resources in pre-assessment safety documentation. We thought that we could receive the claim and do an initial assessment, provide a checklist, send it out to the claimants and ask that they voluntarily comply.

It is not in anyone's interest to go through the entire review process only to have the commission order changes to documentation. We found many administrative areas where we could bring about guided reform.

In terms of the regulations, we modernized our fee structures. To some extent, we are partially cost-recovered. Our fees were often cited as being complex and incomprehensible. We modernized our fees as part of our renewal and demystified

Une des éléments qui est ressorti de la reprise des consultations était qu'il fallait qu'il améliore ses services à la clientèle. Depuis 2002, pour chaque requête que nous recevons et pour chaque entreprise que nous réglementons, nous envoyons un questionnaire sur le service à la clientèle dans lequel nous demandons si le conseil a été utile, s'il avait les connaissances voulues et ainsi de suite. Nous avons ainsi accumulé, dans le cadre des efforts déployés pour répondre aux attentes des clients sur le plan économique, beaucoup d'information que n'importe qui peut consulter.

Le conseil ne disposait pas d'autre moyen, entre 1998 et 2002, de régler les litiges et les plaintes. Nous avons investi dans des approches de gestion des plaintes ou de règlement des litiges. Nous avons injecté beaucoup de transparence dans le processus, de manière à obtenir la conformité des demandeurs beaucoup plus tôt.

Dans le passé, le litige allait en appel, et ce processus pouvait durer jusqu'à trois ans. Il fallait franchir toutes les étapes du processus avant que de la documentation sur la sécurité puisse être offerte dans le milieu de travail. Nous avons transformé le processus de règlement des litiges pour qu'il se fasse au départ, plutôt qu'en appel. Grâce à nos politiques et à la direction de notre Bureau, nous sommes devenus beaucoup plus transparents.

Nous avons repéré un domaine de litiges constants entre le conseil et les demandeurs. Nous avons nos conseillers scientifiques et ils avaient les leurs, mais nul ne partageait, de sorte que nous nous entendions pour ne pas être d'accord sur à peu près tous les plans. Ils évaluaient notre position de manière scientifique lorsque nous émettions une ordonnance d'exécution et il fallait qu'ils aillent en appel pour défendre leur cause auprès du conseil.

Notre Bureau a beaucoup insisté pour que nous partagions avec les demandeurs la preuve scientifique et les documents de consultation dont nous disposions et pour que nous permettions aux scientifiques de se parler. Si cela nous permet d'assurer la conformité beaucoup plus tôt dans le processus, c'est une façon logique de procéder. Nous sommes donc devenus beaucoup plus transparents et disposés à partager l'information qui jusque-là n'était pas jusqu'à un certain point communiquée aux demandeurs.

Nous avons investi des ressources dans la documentation relative à la sécurité avant l'évaluation. Nous croyions ainsi pouvoir recevoir une demande, en faire l'évaluation préalable, fournir une liste de points à corriger, l'envoyer aux demandeurs et leur demander de s'y conformer volontairement.

Il n'est dans l'intérêt de personne de franchir toutes les étapes du processus pour qu'ensuite le conseil exige des changements dans la documentation. Nous avons repéré de nombreux points administratifs au sujet desquels nous pouvions faire une réforme éclairée.

En termes de réglementation, nous avons modernisé notre barème de droits. Jusque dans une certaine mesure, nous fonctionnons en partie selon le principe du recouvrement des coûts. On dit souvent que nos droits sont complexes et

them to some extent. We took forms out of the regulations and made them administrative forms so they could be amended and reflect the changes in our program.

There was constant change between 1998 and 2002 with constant oversight by the interest groups represented in my council. We had three amendments that we did not have the prerogative to pursue, those being the statutory amendments that are currently before you.

**Senator Callbeck:** I want to return to Senator Keon's first question about the council.

You have representation from organized labour and industry from each territorial and provincial government, as well as from the federal government. How many people is that in total?

**Mr. Newton:** There are 17 members on the council.

**Senator Callbeck:** The mandate of the council is to make recommendations to the minister. What percent of the 17 members must agree in order to make a recommendation?

**Mr. Newton:** We must have agreement of five provinces, the federal government, one industry and one labour representative to constitute a valid recommendation.

**Senator Callbeck:** How many labour representatives do you have?

**Mr. Newton:** We have two.

**Senator Callbeck:** So that is 50 per cent.

**Mr. Newton:** Yes.

**Senator Callbeck:** Did you have unanimous approval for these amendments?

**Mr. Newton:** Yes, we did.

**Senator Callbeck:** How many claimants do you generally get in a year?

**Mr. Newton:** We are demand driven and governed by economic factors. We deal with 250 to 400 claimants per year; bonded couriers show up at our door.

**Senator Callbeck:** Is that constantly increasing?

**Mr. Newton:** Since 2000, it has been tracking between 300 and 350. There were fewer claims in the early to mid 1990s.

**Senator Callbeck:** Of the 250 to 400, roughly what percentage is in compliance?

**Mr. Newton:** Since 1987, we have received and reviewed over 2,000 claims and only four were not compliant on the economic side.

**Senator Callbeck:** You do not have many appeals.

incompréhensibles. Nous avons modernisé nos droits dans le cadre de notre programme de renouveau et les avons dans une certaine mesure rendus plus transparents. Nous avons retiré certains formulaires du règlement et en avons fait des formulaires administratifs de manière à ce qu'ils puissent être modifiés et refléter les changements apportés à notre programme.

Entre 1998 et 2000, des changements sont survenus constamment sous la surveillance ininterrompue des groupes d'intérêts représentés au sein du Bureau. Nous n'avons pu faire trois modifications, soit les modifications législatives dont vous êtes actuellement saisis.

**Le sénateur Callbeck :** J'aimerais en revenir à la première question posée par le sénateur Keon au sujet du Bureau.

Les syndicats et l'industrie, chaque gouvernement territorial et provincial y sont représentés, de même que le gouvernement fédéral. Combien de représentants cela fait-il, en tout?

**M. Newton :** Le Bureau est composée de 17 membres.

**Le sénateur Callbeck :** Le Bureau a pour mandat de faire des recommandations au ministre. Quel pourcentage des 17 membres doit être d'accord pour qu'une recommandation soit faite?

**M. Newton :** Il faut avoir l'accord de cinq provinces, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'un représentant syndical pour que la recommandation soit valide.

**Le sénateur Callbeck :** Combien de représentants syndicaux y a-t-il?

**M. Newton :** Nous en avons deux.

**Le sénateur Callbeck :** Il faut donc que la moitié des représentants syndicaux soit d'accord?

**M. Newton :** Effectivement.

**Le sénateur Callbeck :** Ces modifications ont-elles été adoptées à l'unanimité?

**M. Newton :** Oui.

**Le sénateur Callbeck :** Combien de demandes de dérogation recevez-vous habituellement en une année?

**M. Newton :** Notre activité est dictée par la demande et régie par des facteurs économiques. Nous traitons entre 250 et 400 demandes par année; des messagers cautionnés se présentent à notre porte.

**Le sénateur Callbeck :** Ce nombre augmente-t-il constamment?

**M. Newton :** Depuis l'an 2000, le nombre oscille entre 300 et 350. Nous recevions moins de demandes durant la période allant du début au milieu des années 1990.

**Le sénateur Callbeck :** Des quelque 250 à 400 demandes que vous recevez, quel pourcentage à peu près se conforme aux exigences?

**M. Newton :** Depuis 1987, nous avons reçu et contrôlé plus de 2 000 demandes. Seulement quatre d'entre elles n'étaient pas conformes, sur le plan économique.

**Le sénateur Callbeck :** Il n'y a donc pas beaucoup d'appels.

**Mr. Newton:** Not on the economic side, but we do reviews on health and safety disclosures and on that documentation we find a much higher level of non-compliance.

**Senator Callbeck:** What is the percentage?

**Mr. Newton:** It varies from company to company. Fifty per cent of our client base is American companies selling products into Canada. One could argue that they may not be totally aware of the Canadian regulatory requirements. We find a significant number of the claimants are in non-compliance. It is usually eight to nine inaccuracies or violations per claim, and we order these corrected to 100 per cent.

We have had very few appeals since we have shared our advice and scientific documents. Since we shifted dialogue to the front end of the process, thereby being more open and transparent, we have brought safety documentation into compliance much earlier in the process and have gotten it into the hands of the workers accordingly.

[Translation]

**Senator Gill:** I am interested in hearing more about how the commission handles appeals. You say that few appeals are filed and that people cannot file appeals for frivolous reasons. There are certain procedures that must be followed. When you do receive an appeal, who handles it? Not the commission. Is it handled by groups of scientists appointed by the commission? Could you elaborate further on this?

**Mr. Newton:** I will try to answer your question. I will admit that very few appeals have been filed recently. Appeals may be referred to an appeals board composed of three members: one represents workers, a second represents the chemical manufacturing sector and a third is appointed by the government. These individuals are not necessarily scientists.

However, the appeals board can seek the advice of scientific experts. Once the appeals process is completed, the board may either confirm the Commission's findings or order it to change its decision. Does that answer your question?

**Senator Gill:** You mentioned claims originating in the United States, more specifically, that 50 per cent of claims originate in the United States. Are these claims filed directly with the Commission? How are U.S. claims routed to your Commission?

**Mr. Newton:** According to our multi-year statistics, U.S. companies account for 50 per cent or 52 per cent of our clientele. They file their claim directly with the Commission.

**Senator Pépin:** You stated that the appeals board is not necessarily made up of experts. When an affected party, whether representing labour or industry, comes before the board, will that party necessarily be dealing with experts in the quest for answers?

**Mr. Newton:** I will defer to Sharon Watts who is responsible for appeals.

**M. Newton :** Pas sur le plan économique, mais nous effectuons aussi des contrôles des renseignements divulgués concernant la santé et la sécurité et le niveau de non-conformité est beaucoup plus élevé de ce côté-là.

**Le sénateur Callbeck :** Donnez-moi un pourcentage.

**M. Newton :** Il varie d'une entreprise à l'autre. La moitié de notre clientèle est composée d'entreprises américaines qui vendent leurs produits au Canada. On pourrait soutenir qu'elles ne sont pas tout à fait ignorantes des exigences réglementaires canadiennes. Nous jugeons qu'un nombre élevé de demandeurs ne se conforment pas aux exigences. Chaque demande comporte habituellement huit ou neuf inexactitudes ou violations, et nous exigeons qu'elles soient toutes corrigées.

Il y a très peu d'appels de nos décisions depuis que nous avons décidé de partager nos conseils et nos documents scientifiques. Comme d'habitude le dialogue a lieu au début du processus plutôt qu'à la fin, en appel, ce qui rend le processus d'autant plus ouvert et transparent, nous obtenons la conformité des documents relatifs à la sécurité beaucoup plus tôt, de sorte que les travailleurs les obtiennent beaucoup plus vite.

[Français]

**Le sénateur Gill :** J'aimerais comprendre un peu plus le fonctionnement de votre conseil au sujet des appels. Vous dites qu'il n'y en a pas beaucoup. On ne peut pas faire appel sur n'importe quoi. Il y a un certain encadrement. Lorsque vous avez des appels, quelle est la structure qui y répond. Ce n'est pas le conseil. Est-ce un groupe de scientifiques identifié par le conseil? Pouvez-vous élaborer à ce sujet un peu?

**M. Newton :** Je vais essayer de répondre en français. C'est vrai, il y a eu très peu d'appels dernièrement. Quand il y a une question et une référence à un comité d'appel, il y a trois membres; un représente les travailleurs, un autre le secteur manufacturier des produits chimiques et le troisième est un représentant nommé par le gouvernement. Ce ne sont pas nécessairement des scientifiques.

Mais le comité d'appel a le droit de demander conseil à des experts scientifiques. À la fin de l'appel, ce comité a le droit de confirmer la décision de la commission ou de donner une directive pour changer cette décision. Est-ce que cela répond à votre question?

**Le sénateur Gill :** Vous parliez des demandes provenant des États-Unis; vous dites que 50 p. 100 proviennent des États-Unis. Est-ce qu'elles vous arrivent directement? Quel est le canal suivi par les demandes américaines acheminées à votre conseil.

**M. Newton :** Selon les statistiques de plusieurs années, notre clientèle provient à 50 ou 52 p. 100 des compagnies américaines. Elles font leur demande directement à la commission.

**Le sénateur Pépin :** Vous dites que votre conseil n'a pas nécessairement des experts. Lorsque quelqu'un se présente à votre conseil — pour les membres, les manufacturiers et les employés — fait-il nécessairement affaire avec des experts afin de pouvoir donner des réponses aux gens qui viennent vous consulter?

**M. Newton :** Je cède la parole à Sharon Watts qui est la responsable des appels.

**Ms. Sharon Watts:** With respect to our appeals process, you must first remember that we are talking about an appeals board that operates at arms length from the commission. As Mr. Newton said, three board members are appointed by the commission's Director of Appeals. The relationship that does exist is truly one at arm's length. Three independent members are appointed, one to represent labour, one to represent the industry and one to serve as Chair of the Appeals Board.

Thereafter, we receive the appeals directly from the director of appeals on the board. The board merely administers the appeals process and facilitates administrative matters. Only the appeals board can appoint experts and counsel to preside over the hearings with the claimant and occasionally, with the parties involved.

Each time we receive an appeal, there is always a party involved, that is the employer working with hazardous materials. As a rule, we deal with issues of a scientific nature.

**Senator Gill:** Once the commission has made a decision, is any follow up action required?

**Ms. Watts:** Yes. In the case of an appeals board decision, the follow up action may confirm, or overturn the commission's initial finding. Follow up action consists of analyzing the studies used by the board to assess the situation and of revising existing policies, where necessary.

[English]

**Senator Trenholme Counsell:** Please excuse me for being late, and if I repeat a question please tell me.

I am interested that the 50 per cent of the products with which you concern yourselves are American products.

Is there any relationship or any cross-border work to have similar standards? Is there anything common between the two countries? Do you work with a common commission?

**Mr. Newton:** No, there is not an American equivalent of the Hazardous Materials Information Review Commission. American manufacturers have a regulatory framework of what they have to disclose in terms of health and safety declarations. When they offer these products for sale in Canada, they come into Canada with that documentation. If a trade secret is involved, it comes to us for review. We would review it in accordance with the Canadian control product regulations and we would order changes to the American documentation as required if they wished to sell their product in Canada.

If the market is too small, they may elect not to sell. They may elect to withdraw their application and say the market is too small. However, if they wish to sell it, they must make the change to conform to Canadian law.

**Mme Sharon Watts :** Lorsqu'on parle de notre processus d'appel, il faut parler d'une commission d'appel absolument indépendante du conseil. C'est notre point de départ. En sus, comme M. Newton a dit, trois membres sont nommés par le directeur ou la directrice d'appel du conseil. Il y a un lien mais ce n'est pas un lien étroit. C'est une question de nomination de trois membres indépendants tripartites, les travailleurs, l'industrie et le membre qui est président de la commission d'appel.

De là, nous recevons directement les appels du directeur d'appel au conseil. Au conseil, nous ne faisons qu'administrer le processus d'appel. Il s'agit de faciliter le processus administratif. Seule la Commission d'appel peut nommer des experts et des avocats qui doivent présider aux audiences avec l'appelant et, à l'occasion, les parties impliquées.

Chaque fois que nous recevons un appel, il y a toujours une partie impliquée, c'est-à-dire l'employé qui travaille avec des produits dangereux. Habituellement, les sujets que nous abordons sont d'ordre scientifique.

**Le sénateur Gill :** Le conseil, une fois qu'il s'est prononcé sur une question, doit-il faire un suivi?

**Mme Watts :** Oui. Lorsqu'il s'agit d'une décision de la Commission d'appel, le suivi peut avoir pour effet de confirmer ou d'infirmer la décision prise par le conseil. Le suivi consiste à analyser les études utilisées par la commission pour évaluer la situation et à réviser ses politiques s'il y a lieu.

[Traduction]

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Veuillez excuser mon retard. Si je pose une question qui a déjà été posée, ne vous gênez pas pour me le dire.

Le fait que la moitié des produits dont vous vous préoccupez sont américains m'intéresse.

Entretient-on des rapports ou fait-on du travail transfrontalier pour essayer d'harmoniser les normes? Y a-t-il des points communs aux deux pays? Travaillez-vous au sein d'un conseil commun?

**M. Newton :** Non. Il n'y a pas de pendant américain au Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Il existe aux États-Unis un cadre réglementaire qui dicte aux fabricants les renseignements qu'ils doivent déclarer au sujet de la santé et de la sécurité. Quand ils mettent ces produits sur le marché canadien, ceux-ci arrivent accompagnés de ces renseignements. S'il existe un secret commercial, il est soumis à notre contrôle. Nous le contrôlons en fonction du règlement canadien et, au besoin, nous exigeons que des changements soient apportés à la documentation américaine s'ils souhaitent vendre leur produit au Canada.

Si le marché est trop petit, ils peuvent décider de s'en retirer. Ils peuvent décider de retirer leur demande et affirmer que le marché est trop petit. Cependant, s'ils souhaitent vendre le produit ici, ils doivent apporter les changements exigés pour se conformer aux lois canadiennes.

**Senator Trenholme Counsell:** You mentioned only products from the United States of America.

Is this also an issue with regard to other countries with whom we have a trading relationship?

**Mr. Newton:** I would not want to leave an impression that we review any other large percentage of foreign suppliers. There are a couple of examples where a European company would want to sell a product in Canada, seek trade secret protection and end up before our commission for our determinations. By and large, it is overwhelmingly American companies.

**Senator Trenholme Counsell:** From time to time, do you have a factor of crime, of products somehow coming into the country with false labelling? Has this been an issue — let us say for the manufacturer of drugs or the manufacturer of explosives or of any other substances detrimental to society?

**Mr. Newton:** Excluded, under Part 11 of the Hazardous Products Act, are explosives, radioactive materials, drugs and food. We look at chemical products only. Those are exclusions from our review.

**Senator Trenholme Counsell:** Do these chemical products find their way into Canadian households?

**Mr. Newton:** Any hazardous product deemed a trade secret and that has received nondisclosure of the ingredients may end up in the workplace and possibly in the home.

As mentioned earlier a number would signify the substance instead of the hazardous ingredient itself. The end user would not know the composition of the precise ingredient or concentration or mixture.

The importance of our health and safety review is to make sure that the toxic properties, the preventive measures, and the first aid information are accurate so people can protect themselves from these substances.

**Mr. Thibault:** I used the term “domestic.” Under the WHMIS guidelines, all cleaning products meet these requirements for domestic purposes. If I confused the issue, I apologize; I did not mean to do so. When I used the term “domestic,” I was referring to those types of products.

**The Deputy Chairman:** When you have a product with a label, which, because of some change, is no longer compliant with the act, how do you deal with that issue? Who is responsible for bringing that defective label to your attention?

**Mr. Newton:** Hazard communication under WHMIS falls into two areas. If there is a trade secret involved, they have to disclose everything unless they get our approval to conceal the ingredient, mixture or concentration, while ensuring that the labels and the safety documentation are accurate.

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Vous n’avez mentionné que des produits en provenance des États-Unis.

Est-ce aussi un problème en ce qui concerne d’autres pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales?

**M. Newton :** Je ne voudrais pas donner l’impression que nous contrôlons beaucoup de produits de fournisseurs étrangers. Il est déjà arrivé qu’une entreprise européenne veuille vendre son produit au Canada, qu’elle demande une dérogation et qu’elle se retrouve devant notre conseil. Mais ce sont surtout des entreprises américaines.

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Arrive-t-il que des crimes soient commis, que des produits dont l’étiquetage est faux entrent au pays? Est-ce un problème — par exemple, des médicaments, des explosifs ou d’autres matières dangereuses pour la société?

**M. Newton :** Aux termes de la Partie 11 de la Loi sur les produits dangereux, sont exclus les explosifs, les substances radioactives, les aliments et les drogues. Nous ne nous préoccupons que des produits chimiques. Ces autres produits échappent à notre contrôle.

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Ces produits chimiques finissent-ils par aboutir dans les foyers canadiens?

**M. Newton :** Tout produit dangereux qui est réputé être un secret commercial et pour lequel on a autorisé la non-divulgence des ingrédients peut se retrouver dans le milieu de travail, voire à la maison.

Tel qu’il a été mentionné tout à l’heure, un certain nombre d’entre eux précisent la substance plutôt que l’ingrédient dangereux comme tel. L’utilisateur final ne connaîtrait pas la composition de l’ingrédient précis, ni sa concentration, ni le mélange.

L’importance du contrôle de la santé et de la sécurité que nous effectuons vient du fait que nous faisons en sorte que les propriétés toxiques, les mesures de prévention et les renseignements sur les premiers soins à donner sont exacts, pour qu’on puisse se protéger contre ces substances.

**M. Thibault :** J’ai parlé de produits « ménagers ». Selon les lignes directrices du SIMDUT, tous les produits nettoyants satisfont aux exigences s’ils sont utilisés à des fins ménagères. Si j’ai semé la confusion, je m’en excuse. Ce n’était pas intentionnel. Quand j’ai parlé de « ménagers », c’est de ce genre de produits qu’il était question.

**Le vice-président :** Quand un produit porte une étiquette qui, en raison d’un changement quelconque, n’est plus conforme à la loi, que faites-vous? Qui est responsable d’attirer votre attention sur l’étiquette non conforme?

**M. Newton :** Le signalement, en vertu du SIMDUT, se fait de deux façons. S’il existe un secret commercial, le fabricant doit tout divulguer, à moins qu’il n’ait obtenu notre autorisation de ne pas divulguer l’ingrédient, le mélange ou la concentration, ce qui ne le dégage pas de la responsabilité de faire en sorte que les étiquettes et la documentation sur la sécurité sont exactes.

If we get a claim, we do our safety review, and if it is our scientific opinion that the documentation is inaccurate, we will order it changed. We will ask that they send the amended documentation to us or we will order them not to sell the product in Canada.

When it comes to the commission, if there is a trade secret involved, we have powers to ensure that if they are not in compliance, they will come into compliance.

Products that go straight into the Canadian marketplace, whether accurately or inaccurately disclosed, do not come before our commission.

I have no knowledge of the level of inaccuracies or non-compliance of labels and safety documentation on any product that does not come to the commission.

**The Deputy Chairman:** It would seem to be a major problem, is it not?

**Mr. Newton:** I am not in a position to comment on that question. I can speak to what the commission reviews are because we review and we negotiate compliance. We order compliance where trade secrets are involved. However, in the broader WHMIS world — a product is coming straight into the marketplace — I am not qualified to give you an opinion on the level of compliance or non-compliance.

**Ms. Watts:** Perhaps I could supplement with an explanation that the compliance issue in the broader spectrum of the world that does not have trade secrets is dealt with through the ministries of labour in the provinces and the workers' compensation boards.

Inspectors are doing inspections under the Hazardous Products Act, looking for WHMIS non-compliance, finding non-compliance and handling it, whereas we look at trade secret issues only.

**The Deputy Chairman:** That is comforting.

I think our time for this segment has expired. We want to thank you very much for coming forth and being very clear in your presentations.

**Mr. Thibault:** I thank all honourable senators for their attention this afternoon.

**The Deputy Chairman:** I believe that Mr. Brissette will be our next presenter. Please proceed.

[Translation]

**Dr. Yves Brissette, Chair, Council of Governors, Hazardous Materials Information Review Commission:** Mr. Chairman, it is a pleasure for us, as members of the Council of Governors of the Hazardous Materials Information Review Commission, to be able to participate in your deliberations on the proposed amendments to the Hazardous Materials Information Review Act.

Si une demande nous est envoyée, nous effectuons notre contrôle de sécurité et si, de l'avis de nos scientifiques, la documentation est inexacte, nous en ordonnons la correction. Nous demandons qu'ils nous envoient la documentation modifiée, sans quoi nous interdirons la vente de leur produit au Canada.

Si le produit engage un secret commercial, le conseil a les pouvoirs voulus pour faire en sorte que, si le fabricant ne se conforme pas aux règles, il peut l'obliger à le faire.

Les produits qui vont directement sur le marché canadien, qu'ils soient bien ou mal étiquetés, ne font pas l'objet d'un contrôle du conseil.

Je n'ai aucune idée du nombre d'étiquettes ou de documentation inexactes ou non conformes en matière de sécurité de produits qui échappent au contrôle du conseil.

**Le vice-président :** Cela semblerait poser un important problème, n'est-ce pas?

**M. Newton :** Je ne suis pas en mesure de commenter cette question. Je peux parler de ce que contrôle le conseil parce que c'est nous qui le faisons et qui négocions la conformité. Nous ordonnons que le fabricant se conforme aux exigences lorsqu'il existe un secret commercial. Cependant, dans l'univers plus vaste du SIMDUT — d'un produit qui aboutit directement sur le marché —, je n'ai pas la compétence voulue pour émettre une opinion sur sa conformité ou non-conformité.

**Mme Watts :** Je pourrais peut-être préciser que la question de la conformité des produits qui n'engagent pas de secret commercial relève des ministères du Travail provinciaux et des commissions d'indemnisation des accidentés du travail.

Des inspecteurs font des vérifications sous le régime de la Loi sur les produits dangereux. Ils recherchent les produits non conformes au SIMDUT, donnent suite aux cas de non-conformité, alors que nous ne nous penchons que sur l'aspect du secret commercial.

**Le vice-président :** Voilà qui est rassurant.

Je crois que nous avons épuisé le temps alloué à cette partie de l'audience. Nous vous remercions vivement d'avoir répondu à notre invitation et de nous avoir fait des exposés aussi clairs.

**M. Thibault :** C'est moi qui vous remercie de nous avoir écoutés avec autant d'attention cet après-midi.

**Le vice-président :** Je crois que M. Bissette est le suivant et qu'il a une déclaration à faire. Monsieur Bissette, si vous voulez bien.

[Français]

**M. Yves Brissette, président, Bureau de direction, Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :** Monsieur le président, nous sommes heureux, en tant que membre du Bureau de direction du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, de pouvoir participer à vos délibérations portant sur les amendements proposés à la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Although I have been representing the government of Quebec on the council for a number of years, it is as the chair of the council and representative of the provinces that I am appearing before you today. Indeed, this is the mandate which was entrusted to me this past May 24 by my council colleagues.

Accompanying me today are Mr. Bill Chedore of the Canadian Labour Congress, one of two representatives of organized labour on the council; Mr. Gordon Lloyd of the Canadian Chemical Producers' Association representing suppliers of hazardous materials; and Mr. Gerry Blanchard of Human Resources and Skills Development Canada, who represents the federal government on the council. The membership of the Council of Governors also includes a representative of employers in whose establishments hazardous materials are used and positions for each of the ten provinces and each of the three territories.

The representatives of provincial and territorial governments are drawn from the ministries responsible for Occupational Health and Safety and are appointed only after consultation with the responsible provincial or territorial minister.

The council has a statutory mandate which entails overseeing the Hazardous Materials Information Review Commission by providing strategic advice and guidance, as well as making recommendations to the Minister of Health on such regulatory issues as the commission's fee structure and changes to procedures for reviewing claims or hearing appeals.

The Council of Governors was fully involved in all aspects of the Commission's Renewal Program including the development of the proposed amendments to the Hazardous Materials Information Review Act.

In fact, with unanimous agreement, the council recommended the proposed legislative amendments to the then Minister of Health, the Honourable Anne McLellan. Ongoing dialogue, information sharing and consultation between the commission and the Council of Governors on these proposed amendments have been a standing item at annual meetings and regular teleconferences of council. I can therefore assure you that the amendments have the full support of labour, industry, and all provincial and territorial governments. In summary, the amendments will reduce the time required to review claims for exemption from disclosure of confidential information, speed up the correction information workers need to handle hazardous materials safely and expedite and improve the appeals process.

With that brief introduction out of the way, we invite your questions on the role of the council and on the amendments under consideration.

Bien que je représente depuis de nombreuses années le gouvernement du Québec au bureau de direction, je me présente devant vous aujourd'hui en tant que président du bureau de direction et représentant des provinces. C'est le mandat qui m'a été confié par mes collègues du bureau le 24 mai dernier.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Bill Chedore, du Congrès du travail du Canada, un des deux représentants des travailleurs syndiqués du bureau de direction, de M. Gordon Lloyd, de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques qui représente les fournisseurs de matières dangereuses, donc de produits chimiques et de M. Gerry Blanchard, de Ressources humaines et Développement Canada, représentant le gouvernement fédéral au bureau de direction. Le bureau de direction compte également un représentant des employeurs dont les établissements utilisent des matières dangereuses ainsi qu'un poste pour chacune des dix provinces et chacun des trois territoires.

Les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux proviennent des ministères chargés de la santé et de la sécurité au travail et ils sont nommés uniquement après consultation auprès du ministre provincial ou territorial responsable de ces questions.

Le bureau de direction a un mandat statutaire visant à jouer le rôle d'organe consultatif auprès du conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, en lui donnant des orientations et des conseils stratégiques ainsi qu'en formulant des recommandations au ministre de la Santé sur des questions réglementaires comme le barème des droits du conseil et les changements aux modalités d'examen des demandes de dérogation ou d'audition des appels.

Le bureau de direction a été largement impliqué dans tous les aspects du programme de renouveau du conseil, notamment la rédaction des amendements proposés à la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

De fait, le bureau de direction avait recommandé à l'unanimité les amendements législatifs proposés à la ministre de la Santé de l'époque, l'honorable Anne McLellan. Le dialogue ouvert, le partage des renseignements et les consultations entre le conseil et le bureau de direction au sujet des amendements proposés ont été en permanence à l'ordre du jour des réunions annuelles et des téléconférences régulières du bureau de direction. Je peux donc vous assurer que les amendements bénéficient du soutien plein et entier des travailleurs de l'industrie et de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. En résumé, on a déjà discuté précédemment du fait que les amendements réduiront le temps nécessaire pour étudier les demandes de dérogation à l'obligation de divulguer des renseignements confidentiels, qu'ils hâteront la correction des renseignements dont les travailleurs ont besoin pour manipuler en toute sécurité les matières dangereuses et accéléreront et qu'ils amélioreront le processus d'appel.

Après cette brève introduction, nous vous invitons à poser des questions sur le rôle du bureau de direction et sur les amendements à l'étude.

[English]

**The Deputy Chairman:** That is very reassuring and you have answered many of our questions.

Who will present next? Will each of you be making a presentation?

[Translation]

**Mr. Brissette:** Unless my colleagues wish to say a few more words.

[English]

**Mr. Bill Chedore, Coordinator, Health, Safety and Environment, Canadian Labour Congress:** We agree with the chair's comments and are prepared to go to questions.

**The Deputy Chairman:** I must say that the chair has addressed my major concerns about this legislation. I agree that if it was seven years in the making there must have been disagreements along the road. However, it appears that every component of the industry and every geographic and political jurisdiction agree. That is mainly what I wanted to hear.

[Translation]

**Senator Robichaud:** Your presentation was clear and concise. Therefore, there are very few questions that we need to ask. In fact, you support the position of previous witnesses and fully agree with these amendments. You assure us that the amendments have the full backing of workers. All of those who use these hazardous are well protected and their health is not threatened in any way. So then, you are quite pleased with these amendments?

**Mr. Brissette:** I could begin to answer the question and then turn the floor over to my colleagues who represent workers. The bill and the proposed amendments do not in any way affect the process currently used by the Council of Governors to evaluate the quality of information data sheets and their contents. The amendments respecting claims apply only to the portion of the claim that has to do with the secret formulation, not the specific scientific and technical information that must be disclosed either on the label or on the data sheet accompanying the chemical products.

**Senator Robichaud:** The fact that a product has a secret formulation can have a direct impact on users. Is that correct?

**Mr. Brissette:** That is the reason why the Commission was established, precisely so that all of this secret, confidential information can be submitted to select individuals, and all of the mechanisms can be put in place to prevent disclosure of this information. However, review commission experts have access to all of this information in order to verify, for example, that the

[Traduction]

**Le vice-président :** Voilà qui est très rassurant, et vous avez répondu à nombre de nos questions.

Qui sera le prochain à faire un exposé? Est-ce que chacun d'entre vous à une déclaration à faire?

[Français]

**M. Brissette :** À moins que mes collègues ne veuillent ajouter quelques mots.

[Traduction]

**M. Bill Chedore, coordonnateur, Service de la santé, de la sécurité et de l'environnement, Congrès du travail du Canada :** Nous souscrivons aux propos de notre président et sommes disposés à répondre aux questions.

**Le vice-président :** Je dois avouer que le président a répondu à mes principales préoccupations au sujet du projet de loi à l'étude. Je conviens que, s'il a fallu sept ans pour en arriver là, il a dû y avoir des désaccords en cours de route. Cependant, il semble que toutes les composantes de l'industrie et toutes les entités géographiques et politiques compétentes sont d'accord. C'est essentiellement ce que je souhaitais entendre.

[Français]

**Le sénateur Robichaud :** Votre présentation est claire et précise. Il y a très peu de questions à demander. Vous soutenez en fait les irés des témoins précédents. Vous êtes entièrement d'accord avec ces amendements. Vous nous assurez que les amendements bénéficient du plein soutien des travailleurs. Tous les gens qui utiliseraient ces matières sont bien protégés et d'aucune façon, leur santé ne pourrait être en danger. Vous êtes bien satisfait de cela?

**M. Brissette :** Je pourrais proposer un début de réponse et céder la parole à mes collègues représentants des travailleurs. Le projet de loi et les amendements proposés n'affectent en rien le processus en place actuellement au conseil de contrôle pour évaluer la qualité des fiches d'information et leur contenu. Les amendements concernant les demandes ne s'appliquent qu'à la portion visant le secret de fabrication et non pas sur la précision des informations scientifiques et techniques qui doivent être fournies, soit sur l'étiquette ou sur la fiche d'informations qui accompagne les produits chimiques.

**Le sénateur Robichaud :** Le fait qu'un produit soit une formule secrète peut avoir une incidence directe en fait sur les utilisateurs, n'est-ce pas?

**M. Brissette :** C'est pour cette raison que la commission a été créée, justement pour que toute cette information secrète et confidentielle soit soumise à des personnes triées sur le volet, avec tous les mécanismes qu'il faut pour prévenir la divulgation de cette information. Mais l'information pour les professionnels du conseil de contrôle n'est pas secrète. Ils ont accès à toute

reported health effects of a product or the procedures to follow in the case of poisoning do indeed correspond to genuine product information that is subject to secrecy.

**Senator Robichaud:** However, is product information in fact disclosed to the Commission?

**Mr. Brissette:** Absolutely. The Commission's role is to protect trade secrets and to ensure that in spite of these secrecy provisions, workers receive accurate information about the risks associated with the use of products where product information remains confidential.

**Senator Robichaud:** I have trouble understanding. You mention products and information that are not disclosed.

**Mr. Brissette:** Let me give you an example. In the case of a product marketed by a manufacturer, reference was made to U.S. manufacturers selling products in Canada. The Hazardous Materials Information Review Act administered by Health Canada links the sale and importation of products with the disclosure of product safety information. Manufacturers who market a product in accordance with the guidelines set out in the regulations must provide a detailed list of all product ingredients and the specific hazards they pose. In the case of manufacturers who do not want to disclose any trade secrets because of a particular competitive edge they may have, they approach the commission and provide a detailed description of the product along with the chemical identity and concentration of ingredients they do not want to disclose. The commission then provides information to ensure the public's health is protected, even if the ingredients remain a trade secret.

**Senator Gill:** It is rare to see all parties get along as you do. That is very unusual. As a rule, there are two sides to every issue and people agree more or less on things. I congratulate you.

I also find it surprising to see the Americans comply with Canadian requirements when it comes to hazardous products. The figure quoted was 50 per cent. The Americans operate in an open, transparent manner in to comply with the commission's requirements. The number of appeals filed is minimal, as noted previously. This means the Americans are quite receptive to Canadian regulations and that is surprising.

**Mr. Brissette:** As a result of the Hazardous Materials Information Review Act, a company, whether Canadian or American, that markets its products in Canada must comply with the Canadian legislation and regulations. The U.S. hazardous materials information system is similar, but not identical, to our Canadian system.

For the past several years, an international effort has been under way to harmonize initiatives across several countries. Canada has one regime, the U.S. another, while Japan and Europe follow their own procedures. From 1990 to 2001, a UN committee examined this matter in an effort to harmonize

l'information pour vérifier que l'information concernant, par exemple, les effets sur la santé et le processus à suivre en cas d'intoxication, corresponde à la composition réelle du produit qui n'est pas divulguée à cause du secret.

**Le sénateur Robichaud :** Mais elle est divulguée à la commission?

**M. Brissette :** Tout à fait. C'est le rôle de la commission de protéger le secret de fabrication et de s'assurer que malgré cette protection, les travailleurs reçoivent l'information exacte sur les risques reliés aux produits dont la composition n'est pas divulguée.

**Le sénateur Robichaud :** J'ai de la difficulté à comprendre. Vous parlez de produit et d'information qui ne sont pas divulgués.

**M. Brissette :** Je vais vous donner un exemple. Un produit est vendu sur le marché par un fabricant, on faisait référence à des fabricants américains qui vendaient des produits au Canada. La Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses qui est administrée par Santé Canada lie la vente et l'importation des produits au fait de fournir de l'information sur la sécurité de ces produits. Quand on vend un produit qui est dangereux en fonction des critères prévus dans le règlement, les fabricants doivent indiquer la composition détaillée du produit avec tous les ingrédients qu'il contient et les effets reliés à ces ingrédients. Dans les cas où des fabricants ont des secrets de fabrication qu'ils ne veulent pas divulguer car ils représentent un avantage concurrentiel particulier, ils s'adressent à la commission en disant : voilà la composition détaillée de ce produit avec le nom et la concentration des ingrédients qu'on ne veut pas divulguer et on vous fournit toute l'information pour s'assurer que la protection de la santé est adéquate, même si les ingrédients ne sont pas mentionnés.

**Le sénateur Gill :** C'est rare de voir tout le monde s'accorder comme vous le faites. C'est particulier. Règle générale, il a deux côtés à une médaille et les gens s'accordent plus ou moins. Je vous en félicite.

Ce qui me surprend aussi, c'est que les Américains se prêtent aux exigences canadiennes du côté des produits dangereux. On dit qu'il y a 50 p. 100. Alors ils sont ouverts, transparents, pour se plier aux exigences du conseil parce qu'il n'y a pas énormément d'appels comme on l'a dit auparavant. Cela signifie que les Américains sont très réceptifs aux règles canadiennes; c'est surprenant.

**M. Brissette :** La Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses fait en sorte qu'une compagnie, soit au Canada ou aux États-Unis, qui vend ses produits au Canada, doit être conforme à la loi canadienne et à la réglementation canadienne. Il y a aussi un système aux États-Unis pour produire de l'information sur les produits chimiques qui n'est pas identique au nôtre mais qui se ressemble.

Depuis quelques années, un effort international se fait pour harmoniser les initiatives de plusieurs pays. Un système existe au Canada, un autre aux États-Unis, un autre, différent, au Japon et l'Europe a sa façon de faire. Et de 1990 à 2001, un comité des Nations Unies s'est penché sur ces questions pour harmoniser

the approaches used in various countries. Canada played a leading role in this international harmonization initiative. An international movement is therefore under way to adopt a common approach.

[English]

**Mr. Gordon E. Lloyd, Vice-President, Technical Affairs, Canadian Chemical Producers' Association:** The American companies would probably be happier if the Canadian system was more like theirs. The European companies would probably be happier if it were more like theirs, and similarly for the Japanese. However, I think they all understand that if they are selling into Canada, they need to work within the Canadian system.

The Canadian system is unusual and a product of consensus between federal and provincial governments, industry and labour. That is not the case in other countries. That is true not only of the small part of the system we are dealing with today where HMIRC is looking at trade secrets, but for the whole WHMIS system itself, because it too was developed through the same kind of tripartite consensus building that the trade secret mechanism was build upon.

Yes, American companies, just like Canadian companies need to comply. Mr. Newton noted how the commission has changed its culture in the last five or so years. It has changed from being an aloof agency that did not really interact with its clients other than when there were orders and appeals, to an agency that tries to work with its clients upfront and provides them with information to help them come into compliance. Not only Canadian companies but foreign companies as well, appreciate the change. It has helped the commission to operate effectively.

**Senator Trenholme Counsell:** I wonder if this level of agreement is common. It is very pleasing to hear.

Even though you agree with everything in here, is there anything else you would like to see in it, or is this really the state of the art as of the fall of 2005?

**Mr. Chedore:** Believe it or not, it is not unusual for business, labour, and government to agree on things. This type of agreement rarely makes the papers.

**Senator Trenholme Counsell:** I guess it is only politicians who rarely agree.

**Mr. Chedore:** Sometimes it is harder to get agreement within my own organization that it is with others. In this particular circumstance, we reached the agreement by consensus and we agreed to it unanimously. We did not think that anything in this would take away from what already exists in terms of protections. The Canadian Labour Congress depends on other pieces of legislation or regulations to deal with products after they come into the country, and we depend heavily on regulations around threshold limit values for different workplace products.

l'approche des différents pays. Le Canada a été un des acteurs principaux dans cet exercice d'harmonisation internationale. Il y a donc un mouvement international pour s'orienter vers une approche semblable.

[Traduction]

**M. Gordon E. Lloyd, vice-président, Affaires techniques, Association canadienne des fabricants de produits chimiques :** Les entreprises américaines seraient probablement plus heureuses si le régime canadien ressemblait au leur. Les entreprises européennes le seraient probablement s'il était comme le leur, et il en va de même pour les japonaises. Toutefois, je crois qu'elles comprennent toutes que, si elles veulent réaliser des ventes au Canada, elles doivent respecter le régime canadien.

Celui-ci est inhabituel et le produit d'un consensus entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, l'industrie et les syndicats, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. C'est vrai non seulement à l'égard de la petite partie du régime dont il est question aujourd'hui et qui traite de secret commercial, mais également du SIMDUT tout entier, parce qu'il a lui aussi été élaboré grâce au même genre de consensus tripartite.

Les entreprises américaines doivent effectivement se conformer aux exigences tout comme les entreprises canadiennes. M. Newton a souligné la façon dont le conseil a modifié sa culture au cours des quelque cinq dernières années. D'un organisme distant qui n'avait pas vraiment d'interaction avec sa clientèle sauf pour émettre des ordonnances et accueillir des appels, il s'est transformé en organisme qui s'efforce au départ de travailler avec ses clients et de leur fournir de l'information pour les aider à se conformer aux exigences. Tous ses clients, pas seulement les entreprises canadiennes, mais également les entreprises étrangères, lui en sont reconnaissants. Cela a contribué au fonctionnement efficace du conseil.

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Je me demande si pareil accord est courant. C'est en tous cas réjouissant.

Même si vous souscrivez à tout ceci, y a-t-il autre chose que vous aimeriez y trouver ou est-ce vraiment ce qu'il y a de mieux à l'automne de 2005?

**M. Chedore :** Croyez-le ou pas, il n'est pas inhabituel de voir le milieu des affaires, les syndicats et les gouvernements s'entendre. Il en est rarement question dans les journaux par contre.

**Le sénateur Trenholme Counsell :** Je suppose qu'il n'y a que l'élite politique qui n'arrive pas souvent à se mettre d'accord.

**M. Chedore :** Il est parfois plus difficile de dégager un consensus au sein de mon propre organisme qu'avec des organismes externes. Dans le cas particulier qui nous occupe, nous avons réussi à dégager un consensus, et le texte a été adopté à l'unanimité. Nous n'estimions pas que les protections existantes étaient attaquées. Le Congrès du travail du Canada compte sur d'autres mesures législatives ou réglementaires pour traiter des produits, une fois qu'ils sont entrés au pays, et il se fie énormément aux règlements qui fixent les seuils limites de tolérance pour les différents produits utilisés en milieu de travail.

When you are talking about getting things done, we have had agreement among business, labour and government around three different pending regulations. One of the regulations has been pending for almost four years and it took three years of negotiations to get us to that point. I am used to things taking a while to get into place, however, if we reach consensus agreements it is worth the effort because it protects the workers who use or deal with the product.

In this particular instance, we feel that the protections are still in place. I might have changed the wording a little bit in some respects, but we are happy with the way it is now and we are agreeable to support it.

**Senator Robichaud:** Therefore, you urge us to get on with it.

**Mr. Chedore:** Yes, I urged that this afternoon in my previous meeting. We do not have to reinvent the wheel on this one.

**Senator Callbeck:** It is wonderful to have such agreement among all the parties. I have one question concerning the commission's fee structure. Are the expenses cost-recovery, or where does the commission get their money to operate?

[Translation]

**Mr. Brissette:** Mr. Newton alluded briefly to that earlier. The commission has adopted a cost recovery system and follows Treasury Board guidelines with a view to recovering a significant percentage of related operating costs. The system has been modified over the years to take into account the specific type of information that is of interest to the public, as opposed to information of specific interest to industries applying to the commission for an exemption. Again, this approach was developed by all commission members who operated by consensus with a view to finding an approach that was satisfactory to all parties.

[English]

**The Deputy Chairman:** You have made our hearing very short. You have been a wonderful group of witnesses and I am not sure any of us have ever seen this before. Thank you all very much. It certainly appears that the committee is getting the message that this legislation is suitable and that we should get on with the matter.

Honourable senators, we will meet tomorrow for clause-by-clause consideration of this bill.

The committee adjourned.

Pour ce qui est d'accomplir quelque chose, le milieu des affaires, les syndicats et le gouvernement se sont entendus à l'égard de trois règlements distincts qui sont en suspens. Un des règlements est en suspens depuis quatre ans presque, et il a fallu trois ans de négociations pour en arriver là. Je suis habitué au fait qu'il faut du temps avant que les choses se mettent en place. Toutefois, si nous arrivons à nous entendre, le consensus en vaut la peine parce qu'il protège les travailleurs qui utilisent ou manipulent le produit.

Dans ce cas particulier, nous estimons que les protections sont maintenues. J'aurais peut-être changé un petit peu le libellé à certains égards, mais nous sommes heureux du résultat final et sommes d'accord pour l'appuyer.

**Le sénateur Robichaud :** Vous êtes donc en train de nous exhorter à l'adopter au plus tôt.

**M. Chedore :** Oui, c'est ce que j'ai dit cet après-midi, durant la réunion précédente. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue dans ce cas-ci.

**Le sénateur Callbeck :** C'est fantastique de voir un tel accord parmi autant d'intéressés. J'ai une question au sujet du barème de droits du conseil. Les frais sont-ils recouverts ou le conseil obtient-il ses fonds de fonctionnement d'autres sources?

[Français]

**M. Brissette :** Cela a été mentionné brièvement par M. Newton un peu plus tôt. Effectivement, un système de recouvrement des coûts a été instauré à la commission et il tient compte des lignes directrices du Conseil du Trésor dans ces matières en vue de récupérer un pourcentage significatif des coûts reliés à ces opérations. Le système a été modifié au cours des années de façon à rendre compte plus spécifiquement du type d'information qui est d'intérêt public par rapport à ce qui est d'intérêt spécifique pour les industries qui font des demandes de dérogation auprès du conseil. Cette approche a été développée encore une fois par tous leurs membres du conseil de façon consensuelle, selon une approche satisfaisante pour toutes les parties.

[Traduction]

**Le vice-président :** Vous avez écourté nos audiences. Quel groupe extraordinaire de témoins! Je me demande si ce n'est pas là une première pour notre comité. Je vous remercie tous énormément. Il semble certainement que le message envoyé au comité est que la mesure législative est convenable et qu'on devrait l'adopter telle quelle.

Chers collègues, nous nous retrouverons demain pour faire l'étude article par article du projet de loi à l'étude.

La séance est levée.

OTTAWA, Thursday, September 29, 2005

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill S-40, to amend the Hazardous Materials Information Review Act, met this day at 11:02 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Wilbert J. Keon** (*Deputy Chairman*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chairman:** Honourable senators, is it agreed that we proceed with clause-by-clause consideration of Bill S-40?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 4 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 8 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Is it agreed that the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Is it agreed that this bill be adopted, without amendment?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chairman:** Is it agreed that I report this bill, without amendment, at the next sitting of the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

The committee adjourned.

OTTAWA, le jeudi 29 septembre 2005

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, se réunit aujourd'hui, à 11 h 2, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

**Le sénateur Wilbert J. Keon** (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le vice-président :** Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que nous procédions à l'étude article par article du projet de loi S-40?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le vice-président :** Dois-je faire rapport du projet de loi, sans amendement, à la prochaine séance du Sénat?

**Des voix :** D'accord.

La séance est levée.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

#### APPEARING

The Honourable Robert Thibault, P.C., M.P., Parliamentary  
Secretary to the Minister of Health

#### WITNESSES

*Hazardous Materials Information Review Commission:*

Weldon Newton, President and CEO;

Sharon Watts, Vice-President, Corporate Services and Adjudication.

*Canadian Chemical Producers' Association:*

Gordon E. Lloyd, Vice-President, Technical Affairs.

*Hazardous Materials Information Review Commission:*

Yves Brissette, Chair, Council of Governors.

*Human Resources and Skills Development Canada:*

Gerry Blanchard, Special Advisor to the Assistant Deputy  
Minister, Labour.

*Canadian Labour Congress:*

Bill Chedore, Coordinator, Health, Safety and Environment.

#### COMPARAÎT

L'honorable Robert Thibault, C.P., député, secrétaire parlementaire  
du ministre de la Santé

#### TÉMOINS

*Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :*

Weldon Newton, président et chef de la direction ;

Sharon Watts, directrice générale adjointe, Services ministériels  
et d'arbitrage.

*Association canadienne des fabricants de produits chimiques :*

Gordon E. Lloyd, vice-président, Affaires techniques.

*Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses :*

Yves Brissette, président, Bureau de direction.

*Ressources humaines et Développement des compétences du Canada :*

Gerry Blanchard, conseiller spécial au sous-ministre adjoint, Travail.

*Congrès du travail du Canada :*

Bill Chedore, coordonnateur, Service de la santé, de la sécurité et de  
l'environnement.